

Sommaire

Bon appétit...messieurs, par Amaury

Couderc, pages 2 et 3

Où va le PCF? éléments transmis par Gauche
Communiste, page 3

Islam de France... les égarements de
Napoléon le tout petit, par Robert Duguet,
pages 4,5 et 6

Brèves... points de vue sur l'Autriche, page 6
"Plus jamais ça", par Bernard Fischer, page
7

35 heures dans la fonction publique, le
gouvernement affilié au MEDEF, par Michel
Galin, page 8.

RASSEMBLER

À

GAUCHE

BULLETIN DE LIAISON POUR
"RASSEMBLER A GAUCHE"

Dispensé de timbrage

R.A.G

LE CLOS BOISSY-ST-YON 91790
CPPAP 11077 - ROUTAGE 206

Comité de Rédaction

David Bodet, militant LCR
Cyrille-Robert Broux, militant des Verts
Anne-Marie Cartolaro, militante Ras l'front
Amaury Couderc, militant socialiste progressiste
Françoise et Jean Deson
Michelle Dospital, militante associative
Robert Duguet, militant socialiste progressiste
Emile Fabrol, militant PCF (gauche communiste)
Bernard Fischer, militant associatif
Michel Galin, militant syndical
Gérard Grandanne, militant alternatif
Serge Guichard, militant du PCF
Vincent Huet, militant de la LCR
Gérard Morlier, militant associatif
Philippe Nekrouf, militant socialiste progressiste
Jean Sanchez, militant alternatif
Sylviane Charles et Dominique Larchet, Voix des Travailleurs.
Vincent Présuney, militant socialiste.

N° 108 mars 2000

8è année de parution

Commission paritaire des
Publications et Agences de Presse numéro 11077

Directeur de publication : Jacques Adrien
militant socialiste progressiste

RAG : Amaury Couderc,
le Clos, Boissy-Sous-Saint-Yon 91790
tel.: 01.64.91.32.75

RAG sur le WEB, taper :
perso.club-internet.fr/rduguet/index.html

Imprimé par nos soins

Bon appétit messieurs

par Amaury Couderc

Cette semaine, dans le journal Rouge, organe de la LCR, une lettre ouverte de cette organisation en direction de LO mérite toute notre attention.

Ce courrier en appelle à LO pour la constitution de listes communes aux élections municipales de 2001. La LCR, fidèle en cela à sa politique d'ouverture propose d'élargir ses listes à des groupes locaux ou des militants indépendants en **rupture avec l'action gouvernementale**, et cela va de soi, **soutenant une plate-forme nationale** commune à LO et à la LCR. Ces groupes ou militants indépendants devraient pouvoir participer à l'élaboration d'une partie locale (pour le moins !) de la profession de foi envoyée aux électeurs. Afin de **lever toute ambiguïté**, la LCR propose à LO un **accord national** limité à leurs deux organisations mais en **l'élargissant localement** à tel ou tel groupe ou militant.

S'il s'agit comme le précise ce courrier "*de défendre les axes d'un plan d'urgence contre l'austérité, les licenciements, le chômage et une politique municipale au service des travailleurs et de la majorité de la population*", pourquoi pas... même si l'on peut regretter que cet accord national proposé soit limité à ces deux organisations alors que des dizaines et des dizaines d'autres organisations mènent le même combat.

Par contre, là où l'ambiguïté est totale, c'est la proposition faite par la LCR de fusionner au second tour avec les listes de la "*gauche*" plurielle là où ces listes atteindraient les 5% et dans les autres cas à **battre la droite**. Bien sûr, le bureau politique de la LCR précise que la condition à cette fusion serait l'indépendance politique totale des élus sur le plan de la liberté de parole et de vote et tout particulièrement **sur le vote du budget**. Comment le bureau politique d'une organisation peut-il laisser croire qu'un accord puisse être passé avec la gauche plurielle, c'est-à-dire accepter de faire partie d'une majorité, fut-elle municipale tout en prévoyant éventuellement **de ne pas voter le budget** proposé par le maire. A cette étape, comme je n'envisage pas qu'il y ait naïveté, il ne peut y avoir qu'ambiguïté pour le moins, au pire tromperie. Si contre toute logique et toute évidence un accord était tout de même

passé sur ces bases-là, comment des élus qui se réclament comme opposés à la politique du "*gouvernement de la gauche plurielle*" vont-ils sur le plan local mettre en application cette politique ?

Les décisions nationales en particulier sur le plan social ont une incidence directe sur la vie locale :

- fermeture des hôpitaux (1)
- fermetures de classes
- fermeture de bureaux de poste
- délocalisations des entreprises à fort taux de main d'œuvre.

En un mot, la mise en place de la mondialisation et du traité de Maastricht. Comment en s'intégrant à une majorité qui nous a largement démontré qu'elle avait fait d'autres choix que la défense des salariés et des services publics, des élus de gauche sincères vont-ils défendre une **politique anticapitaliste** ? Non, ces propositions sont irréalistes et pour le moins n'aident pas à la clarification de la situation politique.

La question qui se pose aujourd'hui est-elle de battre la droite ou d'empêcher la mise en œuvre d'une politique de droite ? Aucun gouvernement n'a autant privatisé que le gouvernement de la gauche plurielle, le plan qui est mis en œuvre aujourd'hui n'est autre que le plan Juppé. La casse des services publics, le blocage des salaires, la mise en cause des acquis sociaux, les emplois jeunes au rabais, la casse de la Sécu et de l'éducation nationale, les sans-papiers, les délocalisations, Maastricht, la participation à la guerre du Kosovo et demain la privatisation des retraites, comment peut-on accepter de gérer dans une même majorité, fut-elle municipale, une politique qui n'a plus rien à voir avec l'intérêt des salariés ? Non, le PS et l'ensemble de la gauche plurielle ne limitent pas leur ambition à la correction des effets les plus néfastes du capitalisme, ils font ce que la droite avec Juppé a été incapable de mener à son terme, **ils mettent la législation en adéquation avec les exigences de la mondialisation capitaliste**. Ceux qui s'obstinent à croire ou font semblant de croire le contraire à seule fin d'avoir des élus se

trouveront inmanquablement dans la même position que les députés communistes : accompagner la majorité qu'ils auront aidée à mettre en place soit par des votes favorables soit ce qui est pire en s'abstenant. Ce qui est vrai à l'Assemblée nationale le sera aussi dans les conseils municipaux. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est le rassemblement de TOUS ceux qui s'opposent à cette politique pour présenter à chaque étape des élections des candidates et des candidats ayant clairement choisi de se battre contre cette politique.

(1) En Essonne comme partout en France c'est la gauche plurielle qui met en place la privatisation de la santé.

Ce petit article illustre parfaitement les répercussions locales des décisions prises nationalement.

En Essonne, le gouvernement a décidé, au travers du "schéma régional d'organisation sanitaire" la fermeture de plusieurs centaines de lits dans les hôpitaux publics. Dans le même temps et en s'appuyant sur le même "schéma régional" la clinique privée des Charmilles à Arpajon passe de 3.600 entrées en 1997 à 5.000 en 1999. Il est prévu 5.000 en 2000.

Le Comité régional d'organisation sanitaire (CROSS) donne son accord pour permettre à cette clinique privée de reconstruire à neuf et d'agrandir tous ses services, des chambres d'hospitalisation (16 lits et place de chirurgie supplémentaires) aux blocs opératoires (2 nouveaux blocs en plus des 4 existants). Une zone de soins intensifs de 8 lits, un service ambulatoire de 15 postes.

Les urgences vitales seront bien sûr laissées à l'hôpital d'Arpajon auquel on refuse depuis plusieurs années l'ouverture de 9 postes d'hémodialyse...

OU VA LE PCF ?

Le 26 février les opposants internes à la direction du PCF tenaient un meeting à la mutualité. Les organisateurs attendaient 500 participants, c'est un millier de militants qui étaient présents, preuve que, malgré le contexte actuel se

caractérisant par la décomposition politique, un vrai courant d'opposition tente de se structurer au sein du PCF. C'est un appel adopté par la fédération du Pas de Calais, et publié entre autres par nos amis du courant Gauche Communiste, qui sert de base à la structuration d'une opposition.

Quels en sont les fondements :

- 1- la mutation engagée autour de la liste « bouge l'Europe » modernise le parti dans le sens d'une adaptation à la social-démocratie et d'une caution à un gouvernement qui privatise à tout va, démolit la souveraineté nationale et qui participe aux guerres de l'impérialisme américain. Du reste sur le plan strictement électoral, les résultats indiquent qu'il n'y a pas de place pour un PCF qui défend la même politique que le PS.
- 2- Ce qui reste à l'ordre du jour, c'est la structuration d'une alternative anticapitaliste, un rassemblement populaire contre Maastricht et le capital financier. Le contenu de ce rassemblement est aujourd'hui donné par une forte résistance des acteurs sociaux aux plans de destruction des acquis, le mouvement lycées, les agents des services publics, les enseignants contre Allègre, les agriculteurs cibles de la mondialisation, demain les retraités...
- 3- Le PCF, s'il veut reconquérir une place, doit infléchir sa politique sur la gauche, et non sur la droite comme actuellement, se disposer comme le parti qui donne une réponse politique aux mouvements sociaux en cours. Citons la conclusion de l'Appel :

"Le PCF est à la croisée des chemins. Ou bien il s'engloutit dans le marécage pseudo moderne de la social-démocratie et tôt ou tard il disparaîtra comme ce fut le cas dans de nombreux pays. Ou bien il fait preuve de son utilité en se modernisant sur des bases révolutionnaires. C'est sur cette voie, celle de la continuité communiste de notre parti, celle de la renaissance d'une perspective claire, qu'il revient aux communistes de s'engager à l'orée du 21^{ème} siècle." (RD)

Islam de France... les égarements de Napoléon le tout petit !

Par Robert DUGUET.

M. Chevènement, ministre de l'intérieur, s'adresse à une liste de personnalités "sensées" représenter les associations musulmanes en France. Nous disons "sensées", puisque renseignements pris, il semble que les interlocuteurs du ministre soient loin d'être reconnus par les musulmans eux-mêmes comme les représentants de leur culte devant la puissance publique. **Nous nous garderons bien d'entrer dans ce débat-là en tant que laïque. Nous expliquons plus loin pourquoi.** Autrement dit M.Chevènement, qui se définit comme **ministre de l'Intérieur et des Cultes**, choisit dans la "communauté musulmane" ceux qui leur apparaît dignes, du point de vue de l'Etat, de représenter leurs coreligionnaires. C'est une tradition chez M.Chevènement, en bon bonapartiste qu'il est, de choisir ses interlocuteurs : ainsi, du temps où le MDC était une force politique en construction, il avait pour habitude de convoquer à la réunion de direction hebdomadaire de son mouvement ceux ou celles qui répondaient aux justes critères du moment... Nous soulignons au passage que la notion de culte avait disparu depuis des décennies de l'intitulé du ministère de l'Intérieur, puisqu'elle appartenait à un passé concordataire révolu, sauf pour l'Alsace-Moselle qui reste régie par une législation remontant à Bismarck. Il aura fallu attendre les gouvernements sociaux-démocrates des deux dernières décennies pour voir resurgir les cauchemars du Concordat, y compris dans l'intitulé du Ministère de l'intérieur.

M. Chevènement et ses conseillers "philosophiques" édictent une "déclaration d'intention relative aux droits et obligations des fidèles du culte musulman en France" qui se réfère formellement à la Constitution laïque de la France et qui en est précisément sa négation. Depuis la Révolution Française, et compte tenu de la place de l'église catholique dans ce pays, la bourgeoisie a toujours évolué, en fonction des intérêts du moment entre deux attitudes.

1 - Le concordat bonapartiste considère la religion catholique comme une "gendarmérie des consciences" utile à l'Etat, il intervient dans les

affaires religieuses notamment la nomination des évêques, il finance les ministres du culte. L'organisation de la hiérarchie catholique en parti théocratique centralisé implique une représentation permanente auprès des pouvoirs publics. Les pires périodes du concordat correspondent à une profonde réaction sur le plan de la démocratie politique et de la situation sociale. Napoléon 1^{er} disait avec cynisme que le pauvre ne peut coexister à côté de celui qui regorge de richesses que si une instance spirituelle explique que, plus tard dans un autre monde, le pauvre aura satisfaction pour toutes les difficultés matérielles rencontrées dans cette "vallée de larmes". C'est le fondement du Concordat.

2 - La République bourgeoise vote les lois laïques de 1880-1886 concernant l'école et les institutions publiques, puis la loi de séparation du 9 décembre 1905. **Les débuts de la 3^{ème} République se caractérisent par un accord politique entre les républicains bourgeois et les sommets du mouvement ouvrier pour des raisons objectives : la formation d'un prolétariat qualifié était une nécessité pour les deux partis en présence. L'Etat se désengage de toute intervention dans le domaine de la liberté de conscience. Il ne reconnaît que des citoyens. Le député Goblet, auteur des textes sur la laïcisation des institutions publiques, dit ceci : "L'église libre dans l'Etat libre, cela signifie le libre exercice des religions, l'Etat ne reconnaissant plus les églises, et les églises n'ayant plus affaire à l'Etat, le ministre des différents cultes étant soumis aux mêmes lois que les autres citoyens." Moyennant quoi, la République ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte (article 2 de la loi de séparation)**

Abordons maintenant la question des cultes dit "minoritaires". Il n'est ni dans la tradition du judaïsme, ni dans celle du protestantisme d'avoir des instances représentatives sur le plan religieux face à la puissance publique. Je crois

savoir que cela ne fait pas non plus partie de la tradition musulmane. **Le Consistoire Israélite est une création du premier empire.** En 1806, période à laquelle il nomme les évêques, Napoléon réunit une Assemblée de notables juifs, avec les mêmes méthodes que M.Chevènement. (1) Puis il décide de réunir un grand Sanhédrin pour confirmer la distinction entre lois religieuses et lois politiques. Le 17 mars 1808 paraît le décret annonçant la création du Consistoire central. **Quant à la fédération protestante de France sa création date de la fin de l'année 1905.** La liberté de culte étant enfin fondée par la loi de séparation, elle permettait aux communautés protestantes dispersées et sans lien entre elles du fait de l'oppression catholique d'exister au grand jour. Les protestants ne demandaient pas autre chose que le droit de pratiquer leur culte dans le respect des lois républicaines. Il n'était pas dans l'esprit protestant d'avoir un organe de pression sur les pouvoirs publics, d'autant que leurs éléments les plus éclairés, un Ferdinand Buisson entre autres, seront des acteurs centraux de la laïcisation de l'Etat. (2)

Il est nécessaire de revenir sur cet aspect historique pour comprendre, derrière les pétitions de principe prétendument républicaines de Chevènement, ce que signifie la position sur l'Islam. Ce que cherchait à faire la République à partir de cette laïcisation de l'Etat étendue à tous les services publics, c'est à se débarrasser des restes du Concordat. L'Etat laïque refusait d'être un juge et un arbitre dans le domaine de la vie privée. Dans le droit fil de la politique bonapartiste, et à la suite de Charles Pasqua, M.Chevènement pose le principe de la constitution d'une "organisation représentative de l'Islam en France", assortie d'une véritable mise en tutelle:

"chaque organisation sera ainsi placée devant ses responsabilités. En effet, le refus de celles-ci - qu'il soit individuel ou collectif - de ratifier ce document signifierait clairement l'impossibilité au stade actuel de voir naître un islam intégré selon les principes de la laïcité."

La logique concordataire conduit le ministre à forcer des représentants de culte, en tant que représentants d'un culte et non en tant que citoyens, à entériner des principes politiques qui sont de fait contraires à tout esprit religieux. Aucune religion, et l'Islam comme

les autres, ne peut pas nature accepter que le gouvernement de la cité soit assumé par une libre délégation du pouvoir politique. Le fondement de la laïcisation de l'Etat bourgeois moderne est parfaitement exprimé dans le texte d'Anatole France produit en défense et illustration de la loi de séparation: *"Dans les sociétés primitives, le prêtre est roi. Les peuples, à mesure qu'ils se développent, rompent les bandelettes de la théocratie qui les enserraient dans leur enfance"*. **C'est pourquoi la législation laïque fait de la religion une affaire privée, puisque toute religion reste fondée sur le principe théocratique.** Il n'y a pas lieu d'imposer aux ministres d'un culte de se constituer en organe représentatif auprès des pouvoirs publics. Cela ne regarde pas l'Etat. Le seul domaine dans lequel l'Etat peut intervenir est celui où le comportement des adeptes d'un culte particulier contrevient aux libertés publiques. Logiquement le texte du ministre de l'intérieur entre dans des domaines qui, normalement, aux termes de la loi de 1905, relève de la gestion privée des associations culturelles constituées à cet effet. De quel droit l'Etat laïque, ou du moins ce qu'il en reste, va t'il donner son point de vue sur *"les fonctions se rattachant à la condition de ministre du culte en Islam, sur le cadre d'exercice des ministres ayant une nationalité étrangère, sur la formation théologique de ceux-ci (les émissaires de M.Chevènement seront-ils présents avec leur tapis de prière au fond de la mosquée?)"*. De plus l'Etat veut mettre son nez dans le contrôle des dons, aides étrangères, produits d'une éventuelle taxe sur l'abattage rituel... Est-ce que M.Chevènement s'est ému pour savoir où sont passées les **sommes publiques colossales "escroquées"** aux termes d'une législation réactionnaire depuis 1962, par la hiérarchie catholique ? Le culte catholique s'est considérablement appauvri depuis trente ans, et cependant le patrimoine de l'Eglise de France s'est beaucoup accru. Le droit de contrôle de l'état "laïque" version Chevènement signifie, dans le droit fil de la constitution antilaïque de 1958,

1- offrir une aide à la construction de lieux de culte; (par exemple par des baux emphytéotiques qui donnent la jouissance d'un terrain pour 99 ans au franc symbolique)

- 2- une subvention à l'entretien des ministres du culte; (va t'on payer les Imams comme on paie les curés, les rabbins et les pasteurs dans les départements concordataires?)
- 3- une subvention aux formations... (là le cher Jean Pierre fait très fort. Je n'ai pas souvenir que même sous régime concordataire, l'Etat ait inscrit une ligne dans son budget pour les séminaires catholique.)

Toutes ces dispositions sont naturellement antilaïques. On peut s'interroger avec inquiétude sur l'arrière fond politique qui guide cette démarche. Mais pour cela, il faut aller bien au-delà de la question religieuse.

(1) La différence entre les deux personnages étant que l'un était un aigle qui exportait les conquêtes de la grande révolution, l'autre un tout petit faucon, tellement fasciné par la défroque du Général de Gaulle.
 (2) Karl Marx disait dans "La question juive" que l'émancipation du juif présupposait de la part de l'Etat une chose : considérer le judaïsme comme une affaire d'ordre privée, le libre exercice d'une religion particulière, implique que l'Etat moderne se dépouille de ses oripeaux chrétiens et féodaux. Marx parle, en lieu et place de la tradition française de laïcité, de la "sécularisation de l'état".

BREVES...

Un réseau politique animé par JR Chauvin, Y Craipeau, A Demazière, P Parisot se constitue à Paris autour de 650 lecteurs. Une des préoccupations des animateurs : "Les années passées ont... montré qu'il ne suffit pas que la gauche de la gauche, très divisée, exprime ses critiques à l'égard des vieilles équipes, pour qu'elle entraîne des secteurs significatifs de la population salariée, ni des électeurs. Les "stratégies de débordement" souvent évoquées dans chacun des petits groupes d'extrême gauche n'ont eu jusqu'à présent aucun succès. Pour quelles raisons?"... A suivre.

(Correspondance : Jean René Chauvin, 48 rue Monsieur le Prince 75006 PARIS Tél : 01 43 26 93 45)

AUTRICHE...

L'hebdomadaire du courant « *Voix des Travailleurs* » titre dans sa livraison du 24 février :

« *Après les manifestations contre l'extrême droite au gouvernement en Autriche, la défense de la démocratie, c'est notre mobilisation contre le libéralisme* ». Et de développer : « ... des attaques contre les retraites, la réduction des dépenses publiques pour diminuer la dette creusée par les subventions au patronat, de nouvelles déréglementations du travail, tel est le programme du gouvernement de droite et d'extrême droite autrichien. Comme le dit Schüssel, ce programme ressemble à deux gouttes d'eau à celui défendu par le gouvernement précédent formé par le parti conservateur et le parti socialiste. Il ressemble aussi à la politique du gouvernement de la gauche plurielle ici... »

La lettre du courant « *Gauche Communiste* » cite sur ce point la position de la direction du Parti Communiste Autrichien, à l'inverse de Robert Hue qui appelle à combattre Haider au nom de l'Union Européenne :

« *Je n'attends rien de l'Union européenne dont la politique libérale et antisociale est en partie responsable de la situation que nous connaissons.* »

Liaisons n° 12 (à l'initiative de Vincent Présuméy) pose la question :

« **Comment combattre Haider ?**

Certainement pas au nom de l'Union européenne et du Traité d'Amsterdam, qui ont contribué à l'engendrer. Combattre Haider, c'est d'abord soutenir tout ce qui, en Autriche, va dans le sens du groupement contre toute la droite, à l'opposé de toute la politique passée de la social-démocratie autrichienne. C'est ce que les jeunes manifestants de Vienne ont commencé à construire... Combattre Haider, c'est donc poser la question d'un gouvernement en France qui, conformément aux promesses du candidat Jospin en 1997, dénonce le traité d'Amsterdam au nom duquel les hommes de Haider s'apprêtent à attaquer les services publics autrichiens. »

„PLUS JAMAIS CA“ ?

Par Bernard FISCHER.

Le 4 février 2000, c'est l'arrivée au pouvoir pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale dans un pays d'Europe occidentale d'un parti d'extrême droite. La formation du gouvernement Schüssel- Haider en Autriche est la résultante de la coalition entre le parti conservateur de droite et le parti libéral d'extrême droite autrichien. Elle est une étape importante de la dernière année du 20^{ème} siècle. C'est extrêmement inquiétant pour des raisons de politique intérieure et internationale.

C'est l'aboutissement provisoire d'une longue marche. Cela nous rappelle tant de souvenirs de tant de résistibles ascensions.

Cela nous rappelle d'abord les années 1930 et la résistible ascension de Hitler, ce dernier appelé à la chancellerie allemande par le Maréchal Hindenburg, mais aussi l'Anschluss, l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne en 1938 après l'assassinat du chancelier autrichien Dollfuss par les nazis.

Cela nous rappelle depuis 1981 en France la résistible ascension du Front National de Le Pen, le point culminant et la fin provisoire de cette ascension. Aux élections régionales de mars 1998, des coalitions de la droite et de l'extrême droite entraînaient la participation du Front National à l'élection de trois présidents de trois conseils régionaux et à des majorités régionales. Il s'agissait très exactement de la préfiguration du même type d'alliances nationales et de la perspective de la participation de ministres du Front National dans un gouvernement de coalition entre la droite et l'extrême droite. Plus précisément encore, la présentation de

candidatures uniques de la gauche plurielle ouvrait la voie à ce type d'alliance. La scission entre La Pen et Mégret mettait une fin provisoire à la résistible ascension de l'extrême droite française.

Pendant ce temps-là, on assistait dans un autre pays en Autriche à la fabrication d'un autre laboratoire secret du même type d'alliance.

Une grande coalition de la droite conservatrice et de la social-démocratie autrichienne gouvernait ce pays depuis 30 ans. On imagine l'état politique de la France après 30 ans de cohabitation entre un président de la République de droite et un premier ministre de gauche, ou l'inverse !

Haider est gouverneur de Carinthie depuis 1986. En 1986 également, l'Autriche élisait à la présidence de la République Waldheim, ancien secrétaire général de l'ONU et ancien officier nazi.

La dernière décennie du 20^{ème} siècle voyait également la multiplication des guerres en Europe (Bosnie, Kosovo, Tchétchénie).

La future et actuelle Union Européenne, et ses onze gouvernements sociaux-démocrates, ne voyait apparemment pas d'inconvénient majeur à cette situation, elle n'y trouvait pas beaucoup de solutions, elle en était en réalité la principale cause.

Dénonçons ici l'hypocrisie de la social-démocratie française et européenne. Dénonçons par exemple l'hypocrisie d'une association comme « le Manifeste », dont le président fondateur est le grand dirigeant social-démocrate Cambadélis. Rappelons en particulier sa récente condamnation dans une affaire d'emploi fictif en faveur d'un ancien dirigeant du

Front National !

C'est une raison supplémentaire de manifestation pour la jeunesse française et européenne contre l'extrême droite et contre les guerres en Europe. Quand la jeunesse française et européenne manifeste contre l'extrême droite, elle manifeste en même temps contre les gouvernements de cohabitation et contre l'Europe libérale, pour une Europe démocratique et sociale.

35 heures dans les fonctions publiques : le gouvernement affilié au MEDEF ?

par Michel GALIN

Il n'y aura pas d'accord de réduction du temps de travail dans les fonctions publiques (territoriale, d'état, hospitalière), seule la CFDT ayant accepté de parapher le texte gouvernemental. Ainsi, mais c'est ce que cherchait le gouvernement, la réduction du temps de travail va maintenant se discuter dans chaque ministère, chaque service sans cadrage global.

Le gouvernement a une conception particulière de la négociation. Celle-ci s'est déroulée sur 2 nuits. Les textes étaient remis en début de séance, obligeant les organisations syndicales à demander des interruptions de séances pour en prendre connaissance et se concerter. L'important étant d'afficher une apparence de négociation dans les médias.

Cette « négociation » a buté sur 2 points primordiaux. Le gouvernement se refusait à inscrire comme objectif l'emploi et voulait imposer de l'annualisation et de la flexibilité en échange d'une hypothétique réduction du temps de travail.

Quand un patron refuse d'embaucher, il le fait au nom de la préservation de ses marges. Le gouvernement patron argue lui, du gel de l'emploi public, nécessaire à la réduction des déficits publics, pactes d'Amsterdam et de stabilité obligent. Dans le même temps l'état a de plus en plus recours à des emplois précaires (vacataires, contractuels, CES, emplois jeune, etc...) pour assurer ses missions à moindre frais.

Comme un patron, le gouvernement a cherché

à faire des gains de productivité sur le dos des salariés sous le vocable de la rénovation des services publics. Le projet d'accord instituait la fin de l'horaire hebdomadaire comme moyen de décompte du temps de travail. Dans le même temps il réorganise les services, ce qui est la cause de conflits comme actuellement aux impôts et à la Poste.

Rappelons que la loi Aubry ne s'applique que dans le secteur privé. Le MEDEF d'un côté, les organisations syndicales de salariés de l'autre demandent donc que l'état montre l'exemple en terme de diminution de temps de travail.

Nous constatons que le gouvernement s'est comporté dans cette négociation comme les fédérations les plus rétrogrades du MEDEF et qu'en même temps il avait face à lui un front syndical qui s'est élargi. La CGT, FO et la FSU avaient élaboré une démarche commune et ont été en partie rejoints par la CGC et l'UNSA.

En même temps l'application de la loi Aubry dans le privé entraîne une multitude de conflits dans les entreprises. Dans les services publics aussi, les réorganisations de services et de statuts entraînent des mouvements de grèves significatifs. D'autre part, le débat indécent sur la baisse des impôts comme utilisation de la cagnotte, montre aux salariés que le gouvernement a des marges de manœuvre budgétaires.

Le gouvernement fait le pari qu'il surmontera la contradiction car les défenseurs du gel de l'emploi public seraient plus forts que les salariés ; a nous de le faire échouer.

Ce bulletin est le vôtre, aidez-nous à le faire vivre.

Associez-vous à notre démarche en participant financièrement.

Nom : _____ Adresse N° : _____
rue : _____

Prénom : _____ Ville : _____

Code postal : _____

Je verse la somme de 100frs : Autre :

A retourner à Michel Galin, 21 rue de Rosays, 91600 Savigny-sur-Orge.